

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
25 Mars 2016**

**OBJET :** Participation à Provence Promotion 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer à l'Agence de développement économique Provence Promotion, au titre de 2016, et conformément aux propositions du rapport une participation de 1 328 000 € au titre du fonctionnement,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention de partenariat correspondante dont le projet est annexé au rapport.

La dépense correspondante, soit 1 328 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 91, article 6568, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité  
Mme VASSAL ne prend pas part au vote.

**ADOPTÉ**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice par intérim**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**